

Centre hospitalier régional universitaire de Tours
Direction générale

DECISION
portant délégation de signature
DG DS 03-2026

La Directrice Générale,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,
Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L6132-3 et R6132-21-1,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIERE, Directrice générale du CHRU de Tours, à compter du 1^{er} septembre 2023,
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 31 août 2023, détachant Madame Floriane RIVIERE, sur l'emploi de directrice générale du centre hospitalier universitaire de Tours, et la nommant, dans le cadre de la direction commune, directrice des centres hospitaliers de Luynes et de Chinon, de Loches, de la Membrolle-sur-Choisille, de Sainte-Maure-de-Touraine et des EHPAD de l'Île-Bouchard et de Richelieu, à compter du 1^{er} septembre 2023,
Vu le contrat de travail en date du 12 mai 2014 recrutant Monsieur Julien BERTHEL, à compter du 16 juin 2014 en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Monsieur Julien BERTHEL est en charge de la Direction du Système d'Information et de la Stratégie Numérique au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours. A ce titre, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline LAZIER, Directrice du département Pilotage des Ressources financières et Stratégie numérique du CHRU de Tours, il reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice générale, pour :

- tous les actes de gestion administrative courante. Il est en particulier habilité à établir les dérogations d'horaires de travail et les autorisations d'absence et de congé.
- toutes correspondances, actes et documents administratifs, incluant en particulier pour les contrats sur les sujets numériques avec les tutelles nationales ou régionales, en vue d'assurer le fonctionnement de cette direction fonctionnelle.
- engager les dépenses et s'assurer de la réalisation du service fait au titre des commandes imputables sur les comptes ci-après, dans le cadre des crédits mis à sa disposition par le directeur des Finances et du Contrôle de Gestion du Centre Hospitalier Régional et Universitaire du CHRU de Tours :
 - section d'exploitation : comptes 602652, 606253, 606254, 615261, 6261, 6284.
 - section d'investissement : 218321, 21832411, 21832412, 21832413, 2183242, 218325, 218326, 2051, 2052.

Article 2 : La présente décision annule et remplace la délégation portant le n° DG DS 053-2024.

Article 3 : Cette délégation cessera de plein droit ses effets en cas de modifications des fonctions du délégataire.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au trésorier principal du centre hospitalier régional et universitaire de Tours, au conseil de surveillance de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique. Elle sera rendue publique par diffusion sur le site internet de l'établissement.

Tours, le 26 janvier 2026

La Directrice Générale,

Floriane RIVIERE